



Numéro 24

BULLETIN SEMESTRIEL DU GDSA13

Décembre 2011

Sommaire :

- **CR AG du 19/11/2011**
 - **Déclaration 2012 des ruchers et déclaration des transhumances**
 - **Prophylaxie apicole 2012**
 - Note d'organisation
 - Bons de commande
 - **Programme 2012**
 - Vespa-velutina
 - Tests efficacité 2012
 - Matrices apicoles
 - Substances acaricide
 - Dispositif de surveillance des ruchers
 - Alerte démoustication
 - **Observatoire apicole**
 - Tests efficacité 2011
 - Mortalité hivernale
 - Réseau de surveillance des troubles des abeilles
 - Enquête affaiblissement, mortalité
 - **Mouches parasites**
 - **Formation 2012**
 - **Colloque 2012**
 - **Evolution de l'organisation sanitaire**
 - **GRSA PACA**
 - **CORAPI 13**
 - **Décès**
- Annexes :**
- PP 2012
 - Liste membres CA et Bureau
 - Fiche « volontaire »
 - Fiche déclaration mortalités
 - Déclaration de ranshumance
 - Adresse des DDPP PACA

Editorial :

Vous trouverez dans ce bulletin des précisions sur le plan d'actions 2012 qui sera très chargé. Nous comptons sur vous pour participer activement, au dispositif de surveillance des abeilles, aux tests d'efficacité, au piégeage du *Vespa-velutina*, à l'étude pour la mise au point des matrices cire, pain d'abeille et abeille. Ces projets, qui s'inscrivent tous exclusivement dans les objectifs des organisations à vocation sanitaire sont importants pour le devenir de l'abeille. Nous comptons sur votre esprit de solidarité pour vous engager dans telle ou telle action.

La loi sur le sanitaire sera probablement présentée et votée en 2012, mais une grande agitation autour de nous incite à nous préparer voire à anticiper les futures mesures. Il s'agit bien là d'un bouleversement touchant l'organisation sanitaire puisque l'apiculture sera intégrée dans les structures sanitaires regroupant toutes les espèces animales et végétales confondues. Certains se réjouissent et présentent cette évolution comme une chance pour l'apiculture. D'autres sont sceptiques, certains sont carrément opposés. Quelque soit notre avis sur la question, l'Etat ne nous laissera pas le choix. Il faut donc nous préparer à cette mutation voire migration dans les organisations déjà en place.

Il n'est pas besoin d'être devin pour comprendre que le fil directeur de cette réorganisation est moins une certaine recherche d'efficacité technique, qu'une décision de baisser les coûts, ceci s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit du rapport Saddier sur l'apiculture. Il va donc falloir s'attendre à payer un peu plus cher. Actuellement le retour sur investissement pour les apiculteurs signataires d'un PSE au GDSA13 varie de 170% à 630%. Il y a peu d'organismes financiers qui assurent cette rentabilité !! Mais nous ne sommes pas un organisme financier. Je vous conjure donc à vous organiser, revoir éventuellement les critères de rentabilité de vos exploitations pour accepter et intégrer ces évolutions dans vos budgets d'exploitation. L'apiculture est au service de l'abeille, elle même assurant la biodiversité végétale et animale de façon induite, ne l'oublions pas. Vous serez tenus informés des dispositions que nous prendrons au fil du temps et consultés pour faire évoluer les modifications statutaires qui s'imposeront. La bonne gestion financière du GDSA13 et les aides espérées du CG13 ont un effet de baisse très sensible du coût de mise à disposition des médicaments AMM, l'Apivar passant de 12€ en 2011 à 9€.

Le partenariat Abeille Arlésienne, GDSA13, centre de détention de Tarascon aboutit à l'offre de cadres de corps de bonne qualité avec suivant le choix de l'apiculteur la possibilité de placer dans le cadre la feuille de cire gaufrée. Il n'est pas interdit à nos structures d'associer l'efficacité à des actions à caractère sociale. Toujours dans cet esprit solidaire, nous offrons gratuitement à l'association « vogue la galère d'Aubagne, les Restos du Cœur » les médicaments pour traiter les quelques ruches dont ils disposent pour produire un miel vendu à leur profit.

Nous ne le redirons jamais assez, soyez attentifs à appliquer correctement vos traitements anti varroas car le soin apporté à vos abeilles relève exclusivement de votre compétence. Il est inefficace de critiquer telle ou telle organisation si nous ne commençons pas par appliquer nous mêmes les bonnes pratiques apicoles.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles une bonne année 2012. N'oubliez pas de porter attention à vos ruches particulièrement au cours de ces mois de froid.

Denis Monod

janvier 2012.